

**AGIR CHAQUE JOUR
DANS VOTRE INTÉRÊT**



**ET CELUI
DE LA SOCIÉTÉ**

NORMANDIE

CONDITIONS TARIFAIRES

PROFESSIONNELS, AGRICULTEURS
ET ASSOCIATIONS ⁽¹⁾

EN VIGUEUR AU 1^{ER} AVRIL 2026

Sommaire :

Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

Banque à distance

Moyens et opérations de paiement

Offres groupées de services

Irrégularités et incidents

Découverts et crédits

Epargne et placements financiers

Opérations à l'étranger

Assurance et Prévoyance

Ingénierie sociale

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE, Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est 15, esplanade Brillaud-de-Laujardière CS 25014 - 14050 Caen cedex 4, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Caen sous le numéro 478 834 930. Société de courtage d'assurance immatriculée au registre des intermédiaires en assurance sous le n° 07 022 868 - Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et syndic numéro CPI14012021000000026 délivrée par la CCI de CAEN, bénéficiant de Garantie financière et Assurance. Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA 53 rue de la Boétie 75008 PARIS. Identifiant unique CITEO : FR234284_01MEMX.

LIBELLE	TARIF 2026
Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte	
Les opérations réalisables depuis votre espace personnel ou l'application Ma Banque seront facturées si elles sont réalisées par un conseiller en agence ou à distance (par téléphone ou par mail). Si vous êtes détenteurs d'une offre groupée de services telles que le Compte à Compose ou d'une offre qui n'est plus commercialisée (Comptes Services, disponibles à la page 5), les opérations listées ci-dessous resteront gratuites même si réalisées par un conseiller :	
- Réédition relevée de compte - Modification plafond des cartes - Mise en place / Modification virement permanent en agence - Rejet prélèvement - Retrait dépannage	
Si vous ne détenez pas d'offre groupée de services, chacune de ces opérations réalisées par un conseiller en agence ou à distance sera facturée 5 euros (sauf retrait dépannage 3 €/retrait) selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées.	
Ouverture, transformation, clôture	
Service bancaire de base (fournis dans le cadre du droit au compte) :	
Les titulaires dont les comptes sont ouverts sur désignation de la Banque de France dans le cadre de l'article L312-1 du Code monétaire et financier bénéficient gratuitement des services mentionnés à l'article D.312-5-1 du Code monétaire et Financier et mentionnés par le symbole ▲	GRATUIT
Ouverture de compte ▲	GRATUIT
Clôture ou transfert de compte de dépôt ▲	GRATUIT
Service d'aide à la mobilité bancaire	GRATUIT
Relevés de compte	
Frais d'envoi du relevé mensuel papier :	
- regroupement de plusieurs relevés dans une même enveloppe ▲	GRATUIT
- un relevé et une enveloppe/ compte	3,54 €/mois
Relevé de compte journalier papier *	1,38 €/relevé
Relevé de compte décadaire (3 par mois) papier *	1,37 €/relevé
Relevé de compte par quinzaine (2 par mois) papier * ●	1,37 €/relevé
Relevé mensuel de compte en braille	GRATUIT
Relevé de compte électronique toute périodicité	GRATUIT
Relevé d'échelles d'intérêts	9,59 €/relevé
Frais d'envoi du relevé mensuel détaillé IFR	5,88 € HT/mois
Réédition d'un relevé de compte :	
- Forfait jusqu'à 10 relevés	5,00 € TTC
- Au-delà	Selon devis
* Relevé édité sous réserve de mouvement sur le compte sur la période concernée	
Tenue de compte	
Frais de tenue de compte ●	16,50 €/mois
Frais de tenue de compte association (1)	2,00 €/mois
Frais de gestion de compte en inactivité (7) ▲	30,00 €/an
Commission mensuelle de mouvement de compte (calculée sur la somme des opérations enregistrées au débit du compte dans le mois, hors remboursement de crédit) ●	Taux : mini 0,068% / maxi 0,11% - 10,30 € minimum
Commission mensuelle de mouvement de compte association	GRATUIT
Commission mensuelle de mouvement (14) de compte pour les détenteurs de EKO PRO	Taux : 0,10%
Commission trimestrielle du plus fort découvert (calculée sur la somme des pointes débitrices de chaque mois qui compose le trimestre civil)	Taux : 0,075%
Services en agence	
Retrait d'espèces de dépannage dans l'agence teneur de compte (ou autre agence si service indisponible) ▲	3,00 €/retrait
Retrait d'espèces de dépannage hors agence teneur de compte	3,00 €/retrait
Retrait d'espèces dans l'agence teneur de compte sans émission de chèque (ou autre agence si service indisponible) ▲	3,00 €/retrait
Retrait d'espèces hors agence teneur de compte sans émission de chèque (ou autre agence si service indisponible)	3,00 €/retrait
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque)	GRATUIT
Versement d'espèces ▲	GRATUIT
Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Caisse Régionale (sous réserve d'acceptation préalable du Crédit Agricole Normandie et avec un maximum de 8 000 € sur une période de 6 mois)	22,25 €
Commission de gestion (espèces-chèques) pour Grandes et Moyennes surfaces (GMS) sur devis	Selon devis
Location de coffre-fort	
Frais de location de coffre-fort (très petit)	91,55 € TTC/an
Frais de location de coffre-fort (petit)	91,55 € TTC/an
Frais de location de coffre-fort (petit/moyen)	133,40 € TTC/an
Frais de location de coffre-fort (moyen)	143,60 € TTC/an
Frais de location de coffre-fort (grand)	173,00 € TTC/an
Frais de location de coffre-fort (très grand)	266,80 € TTC/an
Frais d'ouverture de coffre pour perte de clés ou en déshérence	Selon devis et coût réel
Frais de location saisonnière (toutes tailles)	22,60 € TTC/mois
Recherche et information	
Frais de recherche de documents (notamment photocopie d'un relevé de compte de plus d'un an, chèques, autres pièces de caisse, contrats de prêt et tout autre document y figurant...) :	
- Forfait jusqu'à 10 photocopies	17,00 € TTC
- Au-delà	Selon devis
Frais de recherche complexe de documents (recherche de documents spécifiques non accessibles directement dans le système d'information, et/ou, la recherche d'archives sur plusieurs années précédentes, qui concerne tous les types de documents).	Selon devis
Renseignements pour contrôle des sociétés	101,00 € HT à 273,00 € HT
Banque à distance	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)	
Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.	
Abonnement à des services de banque à distance	
Abonnement aux offres professionnels et agriculteurs :	
Accès au service de consultation des comptes en ligne	

Crédit Agricole en Ligne Pro Base	GRATUIT
Crédit Agricole en Ligne Pro intermédiaire RIB TITRES ●	3,50 €/mois
Crédit Agricole en Ligne Pro RIB ●	10,90 €/mois
Crédit Agricole en Ligne Pro RIB TITRES ●	10,90 €/mois
Accès aux Services Experts Pleinchamp, dans le cadre de certains Comptes Services ou Comptes à Composer Crédit Agricole	
Abonnement au service Expert Météo Locale	Selon tarif fournisseur
Abonnement au Service Expert Energie/Azote	Selon tarif fournisseur
Abonnement au Service Expert Grandes Cultures	Selon tarif fournisseur
Abonnement au Service Expert Elevage	Selon tarif fournisseur
Abonnement au Service Expert Porcs	Selon tarif fournisseur
Abonnement au Service Expert Vins Export	Selon tarif fournisseur
Services d'alertes par SMS	
Alerte Mise à disposition des moyens de paiement ●	GRATUIT
Alerte Solde Débiteur	GRATUIT
Alerte solde compte journalier ●	GRATUIT
Alerte Solde Disponible	GRATUIT
Alerte Taux d'utilisation OCCC	GRATUIT
Alerte Ecopage / Ecopage non exécuté	GRATUIT
Alerte Ecrêtage / Ecrêtage non exécuté	GRATUIT
Offres Technologiques	
EDI	
Abonnement EDIWeb (EDI=Echanges de Données Informatisées)	A partir de 15,50 €/mois
Avenant sur contrat EDI/EBICS	53,00 €/avenant
Abonnement Pack Prélèvement	15,50 €/mois
Ma Signature Performance	2,85 €/mois
Ma Signature EDI Premium	4,00 €/mois
Abonnement EBICS-T (non signé)	54,00 €/mois
Abonnement EBICS-TS (signé)	51,00 €/mois
Abonnement Certificat Swift - 3 SKEY	69,00 €/an
Encaissement à distance	
Abonnements e-Transactions Access - 1er contrat	18,00 € HT/mois
Abonnement e-Transactions Premium	12,80 € HT/mois
Abonnement e-Transactions Accès supplémentaire	23,30 € HT/mois
Abonnement contrat de vente à distance par Internet VAD (hors e-Transactions)	Selon devis
TPE	
Abonnement TPE - Lecteur chèques	Selon tarif fournisseur
Option sur TPE (par option)	Mise en service 52,50 € et 5,15 €/mois
3XCB (paiement fractionné en 3 ou 4 fois)	Selon devis
Moyens et opérations de paiement	
Cartes	
Cotisation annuelle carte :	
Les cartes de paiement à débit différé et les cartes avec paiement par crédit renouvelable comportent la mention CREDIT (9). Les cartes de paiement à autorisation systématique et les cartes de paiement à débit immédiat comportent la mention DEBIT (8).	
Cartes de paiement et de retrait : La 2ème carte à moitié prix (sur un même compte), la réduction s'applique sur la carte la moins chère des deux.	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	
Carte commerciale (10) à autorisation systématique Mastercard Pro	35,50 €/an
Fourniture d'une carte de débit (cartes de paiement internationale à débit immédiat)	
Carte commerciale (10) Business Mastercard	59,30 €/an
Carte commerciale (10) Business Mastercard World	154,00 €/an
Fourniture d'une carte de débit (cartes de paiement internationale à débit différé)	
Carte commerciale (10) Business Mastercard	59,30 €/an
Carte commerciale (10) Business Mastercard World	154,00 €/an
Paiement par carte	
Paiement par carte en Euro (8) (paiements en France et dans un pays de l'Espace Economique Européen (E.E.E) (2) soumis au règlement européen N°924/2009)	GRATUIT
Autres paiements par carte	GRATUIT
Retrait par carte	
Retrait par carte en Euro (8) dans la zone euro ou dans un pays de l'Espace Economique Européen (E.E.E)(2)	
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets du Crédit Agricole	GRATUIT
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets d'un autre établissement (à l'exception de la Carte commerciale Business Mastercard World)	1,00 €/retrait (dès le 5ème retrait par mois)
Autres retraits (11)	GRATUIT
Autres opérations carte	
Envoi de la carte en recommandé simple (frais de poste inclus) suite à la demande du client	9,55 €
Rédition du code confidentiel	11,10 €
Frais de retrait d'espèces au guichet hors euro (cash)	
- Fixe	7,60 €
+ Frais proportionnels au montant de l'opération	2,55%
Augmentation jusqu'à 2 mois des plafonds d'utilisation à la demande du porteur (excepté Business Mastercard World)	5,00 €
Opposition faite par le titulaire de la carte	GRATUIT
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif	GRATUIT
Virement	
CA = Crédit Agricole ; CRNO = Caisse Régionale de crédit Agricole Mutuel de Normandie	
Virement SEPA (3) ▲	
(opération libellée en euros à destination ou en provenance de la zone SEPA)	
Virement SEPA (3) occasionnel	
Emission d'un virement SEPA (3) occasionnel par Internet :	
- vers un compte CA détenu au sein de la CRNO ●	*GRATUIT

- vers un compte CA hors CRNO ●	*GRATUIT
- vers un compte d'une autre banque ●	*GRATUIT
Emission d'un virement SEPA (3) occasionnel en Agence :	
- vers un compte CA détenu au sein de la CRNO ●	5,00 €
- vers un compte CA hors CRNO ●	5,00 €
- vers un compte d'une autre banque	5,00 €
Virement SEPA (3) permanent	
Emission d'un virement SEPA (3) permanent par Internet :	
- Frais de mise en place d'un virement permanent	*GRATUIT
- Frais par virement permanent	*GRATUIT
Emission d'un virement SEPA (3) permanent en Agence :	
- Frais de mise en place d'un virement permanent	5,00 €
- Frais par virement permanent	5,00 €
*Virement gratuit par internet uniquement si abonnement Crédit Agricole en Ligne (hors CAEL PRO BASE)	
Emission de virements sur liste par EDI	
Frais d'émission par virement externe SEPA (3) signé (certificat)	0,26 €
Frais d'émission par virement externe SEPA (3) non signé (confirmation Web disjoint)	0,36 €
Frais d'émission par virement spécifique orienté trésorerie (VSOT) signé	4,10 €
Frais d'émission par virement spécifique orienté trésorerie (VSOT) non signé (confirmation Web Disjoint)	6,10 €
Forfait mensuel confirmation d'ordre par validation disjointe (confirmation web disjoint)	GRATUIT
Frais de virement non exécuté (rejet technique)	17,70 €
Frais rejet/retour d'un virement SEPA (3)	4,65 €
Emission d'un virement instantané SEPA (3)	
Via le service de banque à distance par Internet Crédit Agricole En Ligne (site Internet www.ca-normandie.fr)	
- Frais par virement occasionnel vers un compte CA hors CRNO	GRATUIT
- Frais par virement occasionnel vers un compte autre banque	GRATUIT
Réception d'un virement SEPA (3) (Internet ou agence)	
Réception de virement instantané SEPA (3)	GRATUIT
Frais par virement en euros provenant d'un compte domicilié dans zone SEPA (3)	GRATUIT
Frais avis de crédit virement SEPA (3) reçu de l'étranger, ou, réception de fonds (fax ou mail)	5,15 €
Frais de virement de trésorerie	12,20 €
Pour les virements internationaux non SEPA (3), vous reporter à la rubrique «Opérations internationales (non SEPA(3))»	
FAE (Facture Acceptée à Échéance)	
Abonnement Mensuel	23,50 €
Par virement signé	0,26 €
Information fournisseur par mail	0,10 €
Information fournisseur par courrier	1,13 €
Autres opérations sur virement	
Frais de non exécution de virement permanent pour défaut de provision	17,70 €
Demande de rappel de virement SEPA à l'initiative du donneur d'ordre	11,40 €
Demande de rappel de virement instantané SEPA à l'initiative du donneur d'ordre	11,40 €
Prélèvement SEPA / Titre Interbancaire de Paiement (TIP) SEPA (3)	
Demande d'attribution d'un Identifiant Créancier SEPA (3) (ICS)	88,00 €
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA (3)	GRATUIT
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA (3)	GRATUIT
Frais par remise d'avis de prélèvement par échanges de données informatisées	GRATUIT
Frais avis de prélèvement signé	0,26 €
Frais avis de prélèvement non signé avec confirmation Web disjoint	0,36 €
Forfait mensuel confirmation d'ordre par validation disjointe (confirmation web disjoint)	GRATUIT
Frais de mise en place d'une autorisation de prélèvement B2B	9,53 €
Frais avis de prélèvement B2B (inter-entreprises) signé	0,46 €
SDD signé	0,26 €
Frais pour oppositions et révocations de prélèvement SEPA (3)	GRATUIT
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA (3) ▲	GRATUIT
Abonnement au service d'information Premier prélèvement	1,13 €/mois
Chèque	
Paiement d'un chèque	GRATUIT
Remise de chèque(s) sur le compte ▲	GRATUIT
Chéquier remis à l'agence	GRATUIT
Frais d'envoi de chéquier à la demande du client :	
- sous pli ordinaire, dès le 1er chéquier par an	1,13 €
- en recommandé simple	9,50 €
- en envoi sécurisé à l'étranger en DHL	Selon poids
Frais d'émission d'un chèque de banque ▲	16,30 €
Lettre chèque, chèque en continu	Selon tarif fournisseur
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	18,20 €
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	18,20 €
Effets à l'encaissement ou à l'escompte	
LCR = Lettre de Change Relevé ; BOR = Billet à Ordre Relevé	
Effets non échus remis au moins 5 jours ouvrés avant échéance :	
Frais par effet	5,45 €
Frais par remise LCR ou BOR par EDI	GRATUIT
Frais par effet signé	0,36 €
Frais par LCR transmise via Crédit Agricole En Ligne	0,36 €
Frais de réclamation ou prorogation d'effet, changement de domiciliation	19,00 €
Effet revenu impayé (encaissement ou escompte)	23,00 €
Commission minimum forfaitaire (si pas d'intérêt)	6,50 €
Demande d'avis de sort	19,00 €
Changement de régime d'encaissement	19,00 €
Effets reçus au paiement	
Paiement des effets : traite reçue à l'échéance (Valeur = E (4))	GRATUIT

Paielement des effets : traite reçue après l'échéance (Valeur = Date de règlement)	GRATUIT
Relevé LCR-BOR en ligne (e-document)	GRATUIT
Relevé LCR-BOR papier	1,03 €/envoi
Frais de rejet de LCR ou BOR (à payer)	23,00 €
Offres groupées de services	
Compte A Composer	
Offres groupées de produits et services utiles à la gestion de vos comptes «Vos essentiels du quotidien», auxquels vous pouvez ajouter des options selon vos besoins. Chaque produit et service peuvent être vendus séparément.	
Le Compte à Composer Professionnels	
Vos essentiels du quotidien : LE SOCLE Exonération des frais de tenue de compte Exonération de la commission de mouvement Crédit Agricole En Ligne (PRO RIB et Titres) Date de valeur J(4) pour les chèques Date de valeur J(4) pour les effets Mise en place illimitée de prélèvements Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : SécuriCOMPTE Pro Plus E-Documents Relevé de compte bimensuel Alerte solde journalier (e-mail ou SMS) Alerte mise à disposition des moyens de paiement (e-mail ou SMS)	
Cotisation du socle selon volume des flux confiés	
en dessous de 100 000,00 €	22,00 €/mois
de 100 000,01 € à 200 000,00 €	25,40 €/mois
de 200 000,01 € à 500 000,00 €	31,40 €/mois
de 500 000,01 € à 1 000 000,00 €	38,30 €/mois
de 1 000 000,01 € à 3 000 000,00 €	47,70 €/mois
au-delà de 3 000 000,01 €	Se référer aux conditions tarifaires Entreprises
Offre EKO PRO (12) (Services inclus)	
Frais de tenue de compte actif Commission de mouvement (13) E-relevé ou relevé de compte (mensuel) Consultation et gestion de vos comptes en ligne (CAEL Pro Intermédiaire) Consultation et gestion de vos comptes sur Smartphone (Ma banque) Carte «Mastercard Eko Pro» à autorisation systématique et à débit immédiat	8,00 €/mois
Le Compte à Composer Agriculteurs	
Vos essentiels du quotidien : LE SOCLE Exonération des frais de tenue de compte Exonération de la commission de mouvement Crédit Agricole En Ligne (PRO RIB et Titres) Date de valeur J(4) pour les chèques Date de valeur J(4) pour les effets Mise en place illimitée de prélèvements Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : SécuriCOMPTE Agri Plus Services experts Pleinchamp Publication illimitée de petites annonces sur Pleinchamp Abonnement à la newsletter hebdomadaire Réussir E-Documents Relevé de compte bimensuel Alerte solde journalier (e-mail ou SMS) Alerte mise à disposition des moyens de paiement (e-mail ou SMS)	
Cotisation du socle selon volume des flux confiés	
en dessous de 100 000,00 €	22,00 €/mois
de 100 000,01 € à 3 000 000,00 €	25,40 €/mois
Anciennes gammes de Comptes Services Agri et Pro (plus commercialisées)	
Cotisation Compte Service Agri (sans facilité de caisse)	23,20 €/mois
Cotisation Compte Service Agri (facilité de caisse de 1 à 8000 €)	29,70 €/mois
Cotisation Compte Service Agri (facilité de caisse de 8001 à 16000 €)	37,70 €/mois
Cotisation Compte Service Pro (sans facilité de caisse)	23,20 €/mois
Cotisation Compte Service Pro (facilité de caisse de 1 à 4000 €)	30,80 €/mois
Cotisation Compte Service Pro (facilité de caisse de 4001 à 8000 € / mois)	37,70 €/mois
Cotisation Compte Service Pro (facilité de caisse de 8001 à 16000 € / mois)	45,80 €/mois
Cotisation Compte Service Pro ex Normand (sans facilité de caisse)	22,70 €/mois
Cotisation Compte Service Pro ex Normand (facilité de caisse de 1500 € à 4000 €)	25,80 €/mois
Cotisation Compte Service Pro ex Normand (facilité de caisse de 4001 € à 8000 €)	32,40 €/mois
Cotisation Compte Service Pro ex Normand (facilité de caisse de 8001 € à 12000 €)	39,70 €/mois
Cotisation Compte Service Pro ex Normand (facilité de caisse de 12001 € à 16000 €)	57,00 €/mois
Cotisation Compte Service Pro ex Normand (facilité de caisse de 16001 € à 20000 €)	78,90 €/mois
Cotisation Compte Service Agri ex Normand (sans facilité de caisse)	22,70 €/mois
Cotisation Compte Service Agri ex Normand (facilité de caisse de 2000 € à 8000 €)	26,40 €/mois
Cotisation Compte Service Agri ex Normand (facilité de caisse de 8001 € à 16000 €)	35,40 €/mois
Cotisation Compte Service Pro ex Calvados	25,20 €/mois
Cotisation Compte Service Agri ex Calvados	22,70 €/mois
Cotisation Compte Service Pro Avantages (sans facilité de caisse)	24,20 €/mois
Cotisation Compte Service Pro Avantages (facilité de caisse de 0 € à 4000 €)	32,00 €/mois
Cotisation Compte Service Pro Avantages (facilité de caisse de 4001 € à 8000 €)	40,00 €/mois
Cotisation Compte Service Pro Avantages (facilité de caisse de 8001 € à 16000 €)	47,80 €/mois
Cotisation Compte Service Pro Confort (sans facilité de caisse)	24,20 €/mois

Cotisation Compte Service Agri Confort (sans facilité de caisse)	22,90 €/mois
Cotisation Compte Service Agri Confort (facilité de caisse de 0 € à 8000 €)	30,30 €/mois
Cotisation Compte Service Agri Confort (facilité de caisse de 8001 € à 16000 €)	37,70 €/mois
Cotisation Compte Service Agri Confort (facilité de caisse de 16001 € à 30000 €)	45,00 €/mois
Irrégularités et incidents	
Commission d'intervention	
Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires erronées, absence ou insuffisance de provision....)	
Plafond par opération	9,50 €
Opérations particulières	
Frais de retour de courrier (client inconnu à l'adresse)	19,75 €
Frais de recherche d'adresse par intervenant spécialisé	79,94 €
Frais suite à demande de retour de fonds (si supérieur à 50 virements en anomalie)	54,10 €
Incident sur transmission de fichier EDI	1,13 €
Saisie Administrative à Tiers Détenteur (Avis à Tiers Détenteur, Opposition à Tiers Détenteur, Opposition administrative) Limité à 10% du montant dû au Trésor Public	Plafonds réglementaire à 87,94 €
Frais par saisie attribution ou conservatoire	87,94 €
Protêt (+ frais d'huissier)	89,83 €
Incident de paiement	
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	8,00 €
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté	8,00 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, incluant : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable et d'injonction au titulaire et co-titulaire, frais de gestion du dossier d'interdiction bancaire, frais de représentation du chèque dans les 30 jours du 1er rejet, frais de blocage de la provision, réalisation du certificat de non paiement, déclaration de main levée auprès de la Banque de France...	
- montant inférieur ou égal à 50 €	30,00 €/chèque
- montant supérieur à 50 €	50,00 €/chèque
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision :	
- si paiement < 20 €	Montant du paiement
- si paiement > ou = 20 €	20,00 €
(ce montant comprend s'il y a lieu la commission d'intervention)	
Notification d'un rejet de prélèvement SEPA (3) autre que défaut de provision	1,25 €
Frais émetteur par avis de prélèvement revenu impayé sans provision, ou autre motif (compte clos...)	4,65 €
En cas d'interdiction bancaire :	
Frais pour paiement d'un chèque émis en contravention avec une interdiction bancaire	20,00 €/chèque
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	29,10 €
Découverts et crédits	
Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier.	
Intérêts débiteurs	
Le taux des intérêts débiteurs est un taux révisable indexé sur le taux d'usure publié au Journal Officiel pour un découvert en compte non autorisé et dépassement des personnes agissant pour leurs besoins professionnels. Formule de calcul du TRCAM : le TRCAM est révisé chaque trimestre selon la formule suivante : $TRCAM = 70 \% TMCT + 3,79 \% \text{ où } TMCT = (50 \% EURIBOR 3 \text{ mois} + 10 \% \text{ taux des appels d'offre de la BCE} + 10 \% \text{ taux de prêt marginal au jour le jour de la BCE} + 30 \% \text{ taux des BTAN 2 ans})$ TRCAM (Taux de Référence du Crédit Agricole) au 01/01/2025 / 5,87%	
Opération de financement	
Prêt Express Pro	Nous consulter
Commission annuelle d'engagement sur ligne de caution bancaire et/ou de ligne de crédit (CT et/ou OC)	Nous consulter
Commission annuelle d'engagement sur ligne de caution et de crédit CT et/ou OC pour dossier de Promotion Immobilière	Nous consulter
Commission de non utilisation sur ligne de caution bancaire et/ou de ligne de crédit (CT et/ou OC)	Nous consulter
Frais de dossier sur financement :	
- Ouverture de Crédit, ouverture de crédit cyclique et Court Terme - Moyen Terme	Nous consulter
Frais de dossier sur financements spécifiques: - MTS JA - Moyen terme Cuma - Moyen terme Cuma présenté par la Fédération des Cuma	Nous consulter
Filière Equine : - Commission d'étude de financement	Selon devis
Frais d'étude et d'actualisation des crédits de fonctionnement agricoles et professionnels Frais de réexamen annuel	Taux : 0,30% du montant du plafond global - 92,00 € minimum
Cash In Time (5) (service d'affacturage)	
Commission de services sur factures cédées (par rapport au montant de la créance TTC)	3,70%
Cession Dailly	
Frais de dossier pour mise en place ligne Dailly : Taux de 0,75% du montant	111,00 € minimum - 323,00 € maximum
Commission de bordereau (par bordereau)	15,50 €
Commission de service (par facture papier)	6,00 €
Commission minimum forfaitaire (si pas d'intérêts)	7,00 €
Commission de notification (par facture)	21,00 €
Commission de prorogation (par modification)	16,00 €
Impayé, réclamation (par opération)	16,00 €
Echéancier mensuel	6,00 €
Avais cautions bancaires	
Frais de dossier	69,00 € minimum
Frais de dossier acte complexe	Nous consulter
Formalisation de garantie	
Warrant	68,50 €
Gage et Nantissement	101,00 €
Nantissement titres et assurance-vie	

- Produits Crédit Agricole Normandie	GRATUIT
- Produits extérieurs	200,00 €
Renouvellement de garantie	68,00 €
Assurance Des Emprunteurs (ADE)	
Assurance des Emprunteurs (ADE) dans le cadre de notre contrat groupe : les primes sont variables selon votre âge et les conditions d'acceptation de votre dossier par PREDICA. PREDICA S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré. 334 028 123 RCS Paris. Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris.	
Incidents et vie du prêt	
Frais d'étude de rédaction d'avenant (hors réaménagement): Taux 1 % du CRD (capital restant dû)	188,00 € minimum - 554,00 € maximum
Frais de désolidarisation de prêt : Taux 1% du CRD (capital restant dû)	188,00 € minimum - 354,00 € maximum
Acte de main levée de garantie (hors acte notarié)	676,00 €
Attestations diverses liées au prêt	22,00 € HT
Demande de décompte de remboursement anticipé de prêt	29,00 €
Frais de report d'échéance d'un prêt	102,00 € et taux d'intérêt majoré de 2% ou 2,80% (si échéance dépassée)
Modification de durée d'un prêt	#N/A
Frais de mise à disposition du document de mainlevée de garantie	193,00 €
Frais d'envoi lettre d'information des cautions (par emprunteur)	GRATUIT
Lettre de relance sur prise de garantie	17,00 €
Frais d'appel d'échéance (selon périodicité)	3,00 €
Reconduction d'une limite globale de trésorerie	16,00 €
Compta Prêt Agri	62,00 €
Frais de réaménagement sur conditions financières de prêt	Nous consulter
Frais de changement de caractéristique d'un prêt bonifié	69,00 €
Frais de modification de périodicité d'un prêt	58,00 €
Frais de modification de date d'échéance d'un prêt	49,00 €
Frais de renouvellement annuel O.C.C.	19,00 €
Situation Avoirs et Engagements	54,00 €
AGILOR	
Frais de dossier sur financement moyen terme AGILOR	Nous consulter
Epargne et placements financiers	
Epargne bancaire	
Placement des excédents de trésorerie (Dépôt à Terme, Compte sur Livret Excédent Pro, Compte Excédent Pro)	Nous consulter
Placements financiers	
Abonnement à des services d'accès aux opérations de bourse	
Investstore Initial	GRATUIT
Investstore Intégral :	
- A partir de 24 ordres/an	96,00 €/an
- Moins de 24 ordres/an	GRATUIT
Opérations diverses sur titres	
Ouverture d'un compte titres ordinaire	GRATUIT
Transfert total d'un compte titres vers Ets bancaires hors Crédit Agricole	120,40 €/compte
Transfert d'une ligne actions, obligations ou OPC vers Ets bancaires hors Crédit Agricole	23,50 €/ligne
Transfert compte titre ou ligne de titres vers Ets bancaires à l'étranger	Selon devis
Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique	17,10 € HT
Frais de recherche titres, par année de recherche	17,60 €
Mise en nominatif administré (excepté titre Crédit Agricole)	37,25 €
Mise en nominatif pur (excepté titre Crédit Agricole)	60,40 €
Autre cas de traitement des ordres (ex : de gré à gré)	1,20% du montant - 500,00 € maximum
Les ordres de bourse	
Les ordres sur OPC**	
Souscription OPC Crédit Agricole (SICAV, FCP) *	Frais fixe : GRATUIT + droits d'entrée inhérents aux produits
Souscription et vente OPC non Crédit Agricole (SICAV, FCP) *	Frais fixe : 43,05 € + droits d'entrée inhérents aux produits
Ordres passés par le centre d'appels téléphoniques** (02 54 81 57 75):	
Obligations sur Bourse France (taux)	1,20%
Obligations sur Bourse France (+forfait/ligne)	5,55 €
Obligations sur Bourse France (minimum)	16,70 €
Actions, bons de souscription,ETF et assimilés sur Bourse France (taux)	1,20%
Actions, bons de souscription,ETF et assimilés sur Bourse France (+forfait/ligne)	5,55 €
Actions, bons de souscription,ETF et assimilés sur Bourse France (minimum)	16,70 €
Droits d'attribution et droits de souscription sur Bourse France (taux)	1,20%
Droits d'attribution et droits de souscription sur Bourse France (minimum)	6,60 €
Actions et obligations sur bourses étrangères (taux)	1,20%
Actions et obligations sur bourses étrangères (+forfait/ligne)	5,55 €
Actions et obligations sur bourses étrangères (minimum)	44,15 €
Ordres passés par l'internet** : Invest Store Initial	
Actions, obligations, bons de souscription,ETF et assimilés sur Bourse France (taux)	0,60%
Actions, obligations, bons de souscription,ETF et assimilés sur Bourse France (minimum)	10,75 €
Droits d'attribution et droits de souscription sur Bourse France (taux)	0,60%
Droits d'attribution et droits de souscription sur Bourse France (minimum)	6,60 €
Actions et obligations sur bourses étrangères (taux)	0,60%
Actions et obligations sur bourses étrangères (minimum)	44,15 €
Ordres passés par l'internet** : Invest Store Intégral	
Actions, obligations, bons de souscription,droits d'attribution, droits de souscription, ETF et assimilés sur Bourse France :	
- Ordre <= 1 100€	1,00 €
- Ordre > 1 100€	0,12% du montant de l'ordre
Actions et obligations sur bourses étrangères	0,60% du montant - 44,15 € minimum
Service du Règlement Différé (SRD) (par rapport au montant de la position par jour de portage)	0,025% du montant - 6,90 € minimum

Frais d'accès au service SRD (refacturation frais d'intermédiaire)	4,70 €/mois
Frais sur actions non cotées :	
- Forfait ouverture de dossier (nouvelle ligne à inscrire)	1,20% du montant - 500,00 € maximum
- Souscription nouvelle (complément de ligne détenue)	1,20% du montant - 500,00 € maximum
- Autres opérations et enregistrement de dividendes	1,20% du montant - 500,00 € maximum
*Hors OPC négociables avec un marché réglementé (ex : ETF...)	
**Frais de marché et d'intermédiaires en sus, variables selon le lieu d'exécution	
Les Droits de garde prélevés au cours du premier trimestre***	
(sur la base de la valeur des titres détenus au 31 décembre de l'année précédente)	
Frais de tenue de compte par an et par compte titre :	
Obligations et OPCVM du Groupe CA	32,55 € TTC
Autres valeurs	32,55 € TTC
Titres nominatifs	32,55 € TTC
Lignes étrangères	32,55 € TTC
Actions Crédit Agricole SA	32,55 € TTC
Parts sociales (de Caisses Locales du Crédit Agricole Normandie)	GRATUIT
+ Frais fixes par ligne :	
Obligations et OPCVM du Groupe CA	2,25 € TTC
Autres valeurs	6,70 € TTC
Titres nominatifs	6,70 € TTC
Lignes étrangères	6,70 € TTC
Actions Crédit Agricole SA	GRATUIT
Parts sociales (de Caisses Locales du Crédit Agricole Normandie)	GRATUIT
+ commission proportionnelle au montant du portefeuille/an :	
Obligations et OPCVM du Groupe CA	0,12% TTC
Autres valeurs	0,25% TTC
Titres nominatifs	0,35% TTC
Lignes étrangères	0,35% TTC
Actions Crédit Agricole SA	GRATUIT
Parts sociales (de Caisses Locales du Crédit Agricole Normandie)	GRATUIT
Maximum de perception par compte titre :	445,00 € TTC
***Invest Store Intégral : exonération des droits de garde sur les lignes actions	
Suivi de l'épargne	
Relevé global des avoirs trimestriel	11,64 €/envoi
Relevé global des avoirs semestriel	11,64 €/envoi
Relevé global des avoirs annuel	11,64 €/envoi
Transactions sur l'or	
Transactions sur l'or	Nous consulter
Sac plombé CPR (Compagnie Parisienne de Réescompte)	Nous consulter
Opérations à l'étranger (non SEPA (3))	
IBAN : International Bank Account Number = RIB international BIC : Bank Identifier Code = Code identifiant de la banque Si l'opération nécessite un achat ou une vente en devises : application de la commission de change. Les frais relatifs aux envois recommandés, Chronopost ou autre selon destination sont facturés suivant le tarif des sociétés postales. Les frais des correspondants bancaires seront répercutés.	
Règlements à destination de l'étranger	
Ces prix s'entendent avec l'option frais partagés (frais d'émission à la charge de l'émetteur, frais de réception à la charge du bénéficiaire).	
Frais par transfert bancaire en euros vers un pays de l'EEE (2) (incluant la Suisse) avec IBAN et BIC :	
- ordre papier transmis à l'agence	4,50 €
- ordre télétransmis par WEB EDI	4,20 €
Frais par émission de virement, autre cas :	
- ordre papier transmis à l'agence	20,90 €
- ordre télétransmis par EDI	16,55 €
Frais par émission d'un chèque de banque international	41,20 €
Frais de paiement de chèque émis à l'étranger ou d'effets libres sur l'étranger	48,50 €
Frais de règlement remise documentaire	0,20% du montant - 60,55 € minimum
Règlements en provenance de l'étranger	
Ces prix s'entendent avec l'option frais partagés (frais d'émission à la charge de l'émetteur. Frais de réception à la charge du bénéficiaire).	
Ordre de paiement domicilié à nos caisses.	
Commission de modification IBAN-RIB	17,00 €
Frais de virement en euros en provenance d'un pays de l'EEE (2) :	
- Avec IBAN et BIC	GRATUIT
- Frais pour autre virement	21,70 €
Les chèques : frais d'encaissement	
Crédit sauf bonne fin (sous réserve d'encaissement)	0,10% du montant - 33,10 € minimum
Crédit après encaissement	0,10% du montant - 36,80 € minimum
Frais d'encaissements d'effets libres	Taux : 0,10% - 33,20 € minimum
Frais d'encaissement documentaire	Taux : 0,20% - 57,10 € minimum
Opérations sur devises	
Commission de change (se cumule avec les autres commissions)	0,10% du montant - 18,45 € minimum
Frais de mise en place de contrat de change (Terme, Option, Flexigain, Flexiterme)	51,45 €
Abonnement change en ligne (Portail Change) (6)	GRATUIT
Frais de tenue de compte actif en devise	30,00 €/mois
Intérêts créditeurs / débiteurs	Se référer aux conditions particulières du contrat
Mise en place de dépôt à terme en devises	Nous consulter
Financements court terme en devises	
Frais de dossier de mise en place d'une avance en devises IMPORT ou EXPORT	51,45 €

Autres services : Clause UPAS (Usance Payment At Sight= possibilité pour le fournisseur étranger qui aurait consenti un différé de paiement d'obtenir un règlement à vue de son exportation sur présentation de documents jugés conformes)	Si UPAS € : Euribor +3% - minimum 396,00 € Si UPAS \$: Sofr +3% - minimum 396,00 €
Date de valeur	
Les dates de valeur sont toujours calculées en jours cambistes (jours ouvrés boursés en France et à l'étranger)	
Opérations de débit	Valeur J (4)
Opération de crédit :	
- EURO et devises zone EEE (2)	Valeur du rapatriement
- Cession de devises «dans EEE (2)» et «hors EEE (2)»	Valeur reçue du correspondant + 2 jours
- Devises «hors EEE (2)» sans cession	Valeur reçue du correspondant + 1 jour
- Chèques Sauf Bonne Fin en EURO et devises	J+6 (4)
La Caisse régionale dégage toute responsabilité en cas d'avis tardif de non paiement, absence d'avis ou non établissement de protêt à bonne date.	
Crédit documentaire (CREDOC) à l'importation et l'exportation, garanties internationales (Lettre de crédit Stand-By)	
Abonnement CREDOC en ligne (CA E-TRADE) (6)	GRATUIT
Forfait crédit documentaire import à vue : ce forfait comprend 1 ouverture, 1 utilisation à vue, 1 modification et les frais de port ou messagerie sur une période de 3 mois pour les crédocs inférieurs ou égal à 23 000 €	226,50 €
Pour les demandes en dehors de ces critères, la tarification ligne à ligne sera appliquée sur le montant :	
Commission d'ouverture par trimestre indivisible	Taux : 0,25% - 129,70 € minimum
Commission de modification :	
- en cas d'augmentation du montant du crédit ou prorogation (par rapport à l'engagement supérieur)	Taux : 0,25% - 110,90 € minimum
- autres cas (documents supplémentaires, conditions d'expéditions nouvelles...)	110,90
Commission de paiement ou d'utilisation	Taux : 0,125% - 113,60 € minimum
Commission d'acceptation ou d'engagement de paiement différé/mois indivisible	Taux : 0,0834% (1/12%) du montant - 97,25 € minimum
Frais de traitement échéance supplémentaire	40,70 €
Caution pour absence de document /mois indivisible	Taux : 0,0417% (1/24%) du montant - 90,45 € minimum
Commission pour présentation de documents irréguliers à la charge du remettant / bon de transport	171,30 €
Frais de traitement de crédits documentaires (swift,télex, port...) :	
- EEE (2)	34,25 €
- Autres zones	46,30 €
Crédit documentaire à l'exportation ou Stand By Letter of Credit	
Forfait crédit documentaire export non confirmé	
Ce forfait comprend 1 notification et 1 utilisation, pour un montant :	
- inférieur ou égal à 15 000 €	181,65 €
- supérieur à 15 000 € et inférieur ou égal à 70 000 €	268,45 €
- supérieur à 70 000 € et inférieur ou égal à 120 000 €	284,35 €
- supérieur à 120000 € et inférieur ou égal à 150 000€	348,30 €
Pour les demandes en dehors de ces critères, la tarification à la ligne sera appliquée sur le montant :	
Commission de transmission de lettre de crédit commerciale ou «stand by letter of credit»	82,25 €
Commission de notification de crédit documentaire ou lettre de crédit stand by	Taux : 0,10% du montant - 124,50 € minimum
Commission de confirmation de crédit documentaire ou lettre de crédit stand by, calcul par trimestre indivisible	Taux différent suivant le risque pays - Consulter le Service Affaires Internationales
Commission de modification de crédit confirmé non échu (augmentation de montant, prorogation de la validité, et/ou confirmation d'un crédit notifié)	Taux différent suivant le risque pays - Consulter le Service Affaires Internationales
Commission de modification de crédit non confirmé :	
- Augmentation de montant	Taux : 0,10% de l'augmentation - 111,90 € minimum
- Autre cas	111,90 €
Commission d'examen ou de levée de document	Taux : 0,15% du montant - 165,55 € minimum
Commission d'Acceptation ou engagement de paiement différé	Taux différent suivant le risque pays - Consulter le Service Affaires Internationales
Frais de traitement échéance supplémentaire	45,80 €
Commission de transfert de crédit	Taux : 0,15% du montant transféré - 266,30 € minimum
Commission de mise en conformité des documents	98,25 €
Frais de traitement des crédits documentaires (swift, télex, port...) :	
- EEE (2)	34,50 €
- Autres zones	46,95 €
Cautions et garanties	
Frais d'établissement de l'acte, forfait (majoration possible en cas de complexité de l'acte)	125,60 €
Commission d'engagement par trimestre indivisible	Taux : 0,25% du montant de l'engagement - 125,60 € minimum
Avenant	
- Frais de rédaction d'avenant, forfait	79,95 €
- En cas d'augmentation ou prorogation valable dans le trimestre indivisible en cours	Taux : 0,25% du montant par trimestre - 77,85 € minimum
Frais de transmission	40,00 €
Attestation de blocage de fonds	69,65 €
Garanties reçues :	
- Commission de notification	115,25 €
- Commission de modification, prorogation	74,30 €
Commission de mise en jeu, forfait (frais d'envoi en supplément)	95,20 €
Commission de personnalisation ou d'enrichissement de données	17,80 €
Frais de préavis au bénéficiaire	17,80 €

Frais de copie au donneur d'ordre	7,45 €
Règles communes à toutes les opérations internationales	
Frais d'avis de sort, prorogation, acceptation, impayé ou réclamation sur portefeuille (effets-remises documentaires)	51,40 €
Les opérations (chèques exclus) d'un montant inférieur à 76,00€ hors SEPA ou équivalent devises sont facturés au prix forfaitaire de	10,90 €
Frais d'impayé sur dépôt de chèque étranger	150,40 €
Frais d'amendements, corrections, messages aux banques étrangères	17,50 €
Accompagnement des entreprise à l'international	
- Mission Euro Challenge - Sourcing International - Domiciliation commerciale et gestion de filiale - Assistance commerciale et ouverture de compte	Nous consulter
Assurance et Prévoyance	
Nous assurons aussi votre activité au quotidien. Agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales, les spécialistes assurance du Crédit Agricole proposent une offre assurance complète, sur mesure, pour répondre aux besoins de votre métier. Peuvent être assurés : - L'activité professionnelle : biens professionnels, locaux et véhicules, pertes financières, la responsabilité civile et la protection juridique. - Les biens privés : l'habitat, les véhicules privés. - La protection des personnes : maladie et accident, complémentaire santé, garantie des accidents de la vie, prévoyance, santé collective et individuelle des professionnels, dépendance, décès.	
SécuriHELP AGRI	
Versement d'une indemnité en cas de : - Décès accidentel* - PTIA accidentelle* - Hospitalisation suite à accident* - Arrêt d'activité suite à un dommage matériel accidentel causé aux biens d'exploitation	6,00 €/mois
SécuriHELP PRO	
Versement d'une indemnité forfaitaire en cas d'arrêt d'activité suite à dommage matériel accidentel causé aux biens d'exploitation.	1,00 €/mois
* Couverture des accidents privés et professionnels (voir conditions). Les événements garantis et les conditions figurent au contrat. Une gamme de produits assurés par les filiales de Crédit Agricole Assurances. Les contrats d'assurance sont assurés par PACIFICA, compagnie d'assurance dommages, ou par PREDICA, compagnie d'assurances de personnes, filiales de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA S.A. au capital entièrement libéré de 332 609 760 €, entreprise régie par le Code des Assurances - Siège social : 8/10, Boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15 - 352 358 865 RCS Paris. PREDICA, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €. Entreprise régie par le Code des Assurances, Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris, 334 028 123 RCS Paris. CAMCA, Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Siège social : 53, rue La Boétie - 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro Siret 784 338 527 00053 Ces contrats sont distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurances de votre Caisse sont à votre disposition sur : www.mentionscourtiers.creditagricole.fr ou dans votre agence de Crédit Agricole.	
Assurance des moyens de paiement	
Sécuricompte garantit les préjudices subis en cas de perte ou vol des Moyens de Paiement rattachés à votre compte courant professionnel :	
Cotisation Sécuricompte Professionnel Plus ●	3,00 €/mois
Cotisation Sécuricompte Agriculteur Plus ●	4,00 €/mois
Dans les limites et conditions prévues aux contrats d'assurances spécifiques, souscrits auprès de la Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurances mutuelles à cotisations variables, 65 rue de la Boétie - 75008 Paris, entreprise régie par le code des assurances.	
Ingénierie sociale	
Epargne salariale	Nous consulter
Gestion des indemnités de carrière	Nous consulter
Gestion des régimes de retraites supplémentaires	Nous consulter

● Service inclus dans une offre groupée de services

(1) Définition des associations : toute association de moins de 10 salariés ou une association ne relevant pas du domaine médico-social, sanitaire, de l'enseignement et du culturel.

(2) L'Union Européenne = Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Croatie. Espace Economique Européen (E.E.E) = UE + Islande, Liechtenstein et Norvège.

(3) SEPA = Single Euro Payments Area (Espace unique de paiement en Euros) Zone SEPA = E.E.E. + la Suisse, Monaco, Saint Marin, Iles de Jersey, Guernesey et Man, Le Vatican, Andorre, le Royaume-Uni.

(4) J = inscription sur le compte

E = échéance (les échéances tombant un samedi, dimanche ou jours fériés sont reportées au 1er jour ouvré suivant)

D = date de retrait

(5) Cash in Time est proposé par le Crédit Agricole et géré par sa filiale Crédit Agricole Leasing et Factoring, sous la marque Crédit Agricole Factoring - Société Anonyme au capital de 195 257 220 € - Siège social : 12 Place des Etats-Unis, 92120 Montrouge Cedex France - immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Nanterre sous le numéro 692 029 457 - Numéro individuel d'identification à la TVA intracommunautaire : FR 02 692 029 457. Crédit Agricole Leasing et Factoring est un établissement de crédit de droit français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (Direction des Agréments, des Autorisations et de la Réglementation - 61 rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09) et agréée en qualité de société de courtage d'assurances.

(6) Accès gratuit hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(7) Frais prélevés annuellement sur chaque compte inactif, dans la limite de 30 euros et du solde créditeur du compte, après déduction des frais et commissions perçus par la Caisse régionale en contrepartie des opérations relatives à la gestion et la clôture de ces comptes inactifs et des produits et services bancaires liés à ces comptes.

(8) Carte de débit : sont considérées comme des cartes de débit : les cartes à débit immédiat, les cartes à autorisation systématique. Les opérations de paiement sont débitées sur le même compte support dans un délai maximal de 48h.

(9) Carte de crédit : sont considérées comme des cartes de crédit : les cartes à débit différé, qui portent désormais la mention CREDIT. Les opérations de paiement effectuées bénéficient d'un différé de paiement, sans frais d'intérêt, et sont prélevées mensuellement sur le compte support. Les cartes de crédit associées à un crédit renouvelable : ces cartes portent la mention «CARTE DE CREDIT». Les opérations de paiement et retraits effectuées à crédit sont imputées directement sur le compte de crédit renouvelable auquel la carte est rattachée.

(10) Carte commerciale : sont considérées comme cartes commerciales, les cartes dédiées à un usage strictement professionnel et identifiées comme telles.

(11) Hors UE et dans UE avec une autre devise que euros et devises suédoises et roumaines

(12) Tous les produits, services et opérations non listés ci-contre sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Eko Pro sera résiliée, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard Eko Pro. En cas de résiliation de l'offre Eko Pro, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-contre non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation. Voir conditions et imites au contrat et auprès de votre conseiller. Tarification non soumise à TVA.

(13) Sont inclus les frais de commission de mouvement sur un montant maximum d'opérations de 10 000 € passées en débit du compte sur le trimestre écoulé. Au delà de ce seuil de 10 000 €, une commission de mouvement de 0,10% sera facturée.

(14) Du montant total des opérations passées au débit du compte sur le trimestre écoulé au delà de 10 000 €. Commission prélevée mensuellement s'il y a lieu.

RESOUDRE UN LITIGE

En premier recours amiable : votre agence et le service Qualité Satisfaction Client

Votre agence. Votre agence est à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements sur le fonctionnement de votre compte ou sur l'utilisation des services mis à votre disposition et répondre à vos éventuelles réclamations.

Le service Qualité Satisfaction Client. Si la réponse apportée par votre agence ne vous satisfait pas, ou si vous n'avez pas eu de réponse, vous avez la possibilité de formuler votre réclamation par écrit auprès de notre service Qualité Satisfaction Client. Il s'efforcera de trouver la meilleure solution à votre différend.

Vous avez toujours la possibilité de formuler votre réclamation à l'oral ou par messagerie instantanée. Dans ce cas, si la réponse qui vous a été apportée ne vous donne pas pleinement satisfaction et si vous ne disposez pas d'une copie datée de votre réclamation, nous vous invitons à la formuler par écrit. Notez que sans réclamation formulée par écrit, vous ne pourrez pas saisir le médiateur.

Vous pouvez contacter le Service Qualité Satisfaction Client en charge des réclamations par courriel à reclamation@ca-normandie.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : Service Qualité Satisfaction Client - 15 Esplanade Brillaud-de-Laujardière - CS 25014 - 14050 Caen Cedex 4.

Votre agence ou le service Qualité Satisfaction Client accuse réception de votre réclamation écrite dans un délai maximal de 10 jours ouvrables à compter de l'envoi de votre réclamation.

Votre agence ou le service Qualité Satisfaction Client apporte une réponse à votre réclamation écrite dans un délai de 2 mois au plus tard à compter de l'envoi de votre réclamation.

Les cas particuliers :

- Si la réclamation porte sur un service de paiement, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation, ou au plus tard dans les 35 jours ouvrables en cas de situations exceptionnelles.

- Si la réclamation porte sur la souscription, la gestion, l'application ou l'interprétation de votre contrat d'assurance et que la réponse apportée par votre conseiller ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter le service Consommateurs ou Clients de la compagnie d'assurance concernée à l'adresse suivante :

- Pour un contrat d'épargne, assurance-vie, retraite, prévoyance, décès : PREDICA Relation et Service Clients - 16-18 Bd de Vaugirard - 75724 PARIS CEDEX 15
- Pour un contrat d'assurance Dommages (auto, habitation et autres), santé : PACIFICA Service consommateurs - 8-10 Bd de Vaugirard - 75724 PARIS CEDEX 15
- Pour un contrat CAMCA : par mail : reclamations.camca@ca-camca.fr ou par courrier CAMCA - Service Réclamations- 53 rue la Boétie- CS40107- 75380 PARIS CEDEX 08

A compter de la date d'envoi de votre réclamation écrite, vous recevrez un accusé de réception dans les **10 jours ouvrables** et une réponse à votre réclamation au plus tard dans un délai de **2 mois**.

En dernier recours amiable : le médiateur

La saisine d'un médiateur est le dernier recours amiable.

Vous pouvez saisir gratuitement et par écrit l'un des médiateurs ci-dessous, selon son domaine de compétence :

- sous réserve que, vous n'avez pas pu résoudre au préalable votre différend directement auprès de votre agence et du service client de votre Caisse régionale (ou de votre compagnie d'assurance) par une réclamation écrite ; ou
- en tout état de cause dans un délai de deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu.

Votre demande doit être adressée au Médiateur compétent dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de votre Caisse Régionale (ou de la compagnie d'assurance concernée). A compter de la date à laquelle la saisine du Médiateur vous a été notifiée par ce dernier ainsi qu'à votre Caisse Régionale (ou à la compagnie d'assurance concernée), l'issue de la médiation prendra fin au plus tard dans un délai de 90 jours, sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe.

Dans le cadre de votre saisine du Médiateur, vous nous autorisez expressément à communiquer au Médiateur tous les documents et informations utiles à l'accomplissement de sa mission. Vous nous déliez donc du secret bancaire vous concernant, pour les besoins de la médiation.

Le Médiateur bancaire doit être saisi par écrit pour les litiges relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque (gestion de compte, opérations de crédit, services de paiement), de produits d'épargne, ainsi qu'en matière de commercialisation de contrats d'assurance distribués par votre Caisse Régionale :

- soit par voie électronique : www.kergommeaux-mediateur-consommation.fr
- soit par courriel : ker@kergommeaux-mediateur-consommation.fr
- soit par voie postale : Monsieur Xavier de Kergommeaux - Médiateur de la consommation - 68 avenue d'Iéna 75116 PARIS

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) doit être saisi par écrit pour tout litige relatif à des produits ou services financiers : par internet (formulaire de demande de médiation disponible sur le site internet de l'AMF - Rubrique du Médiateur à l'adresse suivante : <http://www.amf-france.org>) ou par voie postale : Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse – 75082 PARIS Cedex 02

Le Médiateur de l'Assurance doit être saisi par écrit pour tout litige relatif à l'application ou l'interprétation de contrats d'assurance ne relevant pas de leur commercialisation : par voie électronique sur le site internet du Médiateur à l'adresse suivante www.mediationassurance.org. ou par voie postale en écrivant à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09.

Le Médiateur du Crédit doit être saisi par écrit pour tout litige lié à un refus ou dénonciation de financement ou de garantie : vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur du crédit auprès de la Banque de France par voie électronique sur le site internet mediateurcredit.banque-france.fr

Le Médiateur immobilier proposé par Médimmoconso doit être saisi par écrit pour tout litige relatif à des produits ou services liés à une transaction immobilière si votre agence Crédit Agricole Normandie n'a pu répondre à votre insatisfaction. Ce dispositif de médiation peut être joint par voie électronique, sur le site de Médimmoconso <https://medimmoconso.fr/adresser-une-reclamation/>, ou par voie postale en écrivant à Association MEDIMMOCONSO, 1 allée du Parc de Mesemena – Bâtiment A – CS25222 – 44505 LA BAULE CEDEX ;

En dernier recours, vous pouvez engager une procédure judiciaire.

